



DOSSIER D'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES 2022 / 2023
(à remettre avant le 3 Juin 2022)

Pour les nouveaux élèves scolarisés, veuillez fournir une photo d'identité.

Classe	
Nom de l'enfant	
Prénom	
Sexe	
Date de naissance	
Adresse	

	Père	Mère
Nom		
Prénom		
Responsables légaux		
Situation familiale		
Profession		
Adresse (domicile)		
Tél privé		
Tél professionnel		
Tél portable		
Email personnel (Obligatoire)		

***Pour les parents séparés, merci de nous fournir tout documents mentionnant l'autorité parentale (jugement de divorce ou autre pour les personnes non mariés, droit de garde...)**

Autre responsable légal (hors du père et de la mère) :

Nom et prénom :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone(s) :

Email :

En cas de changement de données en cours d'année, il vous est demandé de prévenir impérativement les services périscolaires soit par écrit soit par email (services.periscolaires@cheptainville.fr)

RESTAURATION SCOLAIRE

Cantine

Inscription annuelle	Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>
Inscription mensuelle	Remplir le tableau d'inscription mensuelle à télécharger sur le site www.cheptainville.fr			

SERVICE PERISCOLAIRE DU MERCREDI ET DES VACANCES

Inscription	Remplir le tableau d'inscription sur le site www.cheptainville.fr et l'envoyé par mail : services.periscolaires@cheptainville.fr
-------------	---

LISTE DES PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

Attention : Rappel, si un ou une personne autre qu'un responsable légal de l'enfant se présente pour récupérer votre enfant, assurez-vous qu'elle figure sur cette liste et merci de l'informer qu'elle doit se présenter avec sa pièce d'identité sinon votre enfant ne partira pas sans votre présence ou une décharge écrite de votre main.

Nom :	Lien de parenté :	N° de téléphone :

ASSURANCE

Compagnie d'assurance avec adresse :

.....

N° du contrat :

.....

DROIT À L'IMAGE

Autorise

N'autorise pas

Les responsables et/ou les animateurs des services périscolaires à prendre en photo ou en vidéo votre enfant. Reconnait la cession des droits de l'image de l'enfant mineur désigné ci-dessus au responsable des services périscolaires dans le cadre d'une communication communale (bulletin municipal, site internet...)

RÈGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restauration scolaire

- 1) Le service de restauration scolaire fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11H30 à 13H20.
- 2) Ne seront inscrits que les enfants scolarisés en classes maternelles ou élémentaires.
- 3) Les inscriptions sont effectuées soit :
 - Annuellement
 - Mensuellement

Le choix retenu par les familles le sera pour l'intégralité de l'année scolaire. Il ne pourra pas être modifié en cours d'année.

Les formulaires d'inscription seront transmis à l'ensemble des enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire par l'intermédiaire de leur cahier de correspondance.

Dans le cas de l'inscription annuelle, le formulaire devra être remis, complété et signé par les parents, aux responsables des services périscolaires avant le 12 juin.

Les familles choisissant cette option, bénéficieront d'une tarification préférentielle.

Dans le cas d'une inscription mensuelle, le formulaire devra être remis impérativement aux responsables des services périscolaires (avec la mention « néant » si aucun repas n'est prévu) avant le 25 de chaque mois, délai de rigueur, pour les repas du mois suivant.

Ce délai est fixé au 30 juin pour les repas de septembre.

Les inscriptions non faites sur ce document ne pourront être prises en compte.

En cas d'absence d'un enfant, il est impératif d'informer les services périscolaires ou par mail 72 heures avant.

Une journée de franchise sera comptabilisée.

Les repas qui n'auront pas été annulés en temps et en heure ou qui l'auront été sans justificatif seront facturés aux familles.

Garderie pré et postscolaire

- 1) Les enfants sont accueillis directement en garderie (côté périscolaire) tant pour les maternelles que pour les élémentaires
 - Le matin, à partir de 7H30 et jusqu'à 8H20.
 - Le soir, entre 16H25 et 18H45.
- 2) Aucun dépassement de ces horaires ne sera toléré
Les familles des enfants qui ne les auraient pas récupérés à 18H45, à l'issue du service de garderie, se verront appliquer une tarification supplémentaire forfaitaire de 3 € jusqu'à 19 H et 10 € par heure commencée après 19 H en guise d'indemnisation des frais des agents communaux qui seraient chargés de leur surveillance.
- 3) L'inscription à l'avance n'est pas nécessaire.
Le goûter devra être fourni par les parents dans un sac prévu à cet effet et ne devra contenir que des produits d'épicerie (non frais) qui peuvent être conservés à température ambiante.

Le nom de l'enfant devra être noté sur le sac.

Tous les enfants doivent être **récupérés** par un parent ou une personne autorisée et nommée dans le dossier d'inscription de l'enfant (une pièce d'identité pourra être demandée).

Service périscolaire du mercredi et des vacances

Les inscriptions devront se faire auprès des responsables des services périscolaires par messagerie électronique selon les modalités indiquées au règlement intérieur ci-joint.

Tarification et facturation

Le Conseil Municipal fixe, par délibération, le montant de la prestation suivant le quotient familial. Si les documents ne sont pas fournis, le tarif maximum sera appliqué.

A réception de ces factures, il leur appartiendra d'effectuer le règlement directement en Mairie dans un délai mentionné, soit en espèces, soit en chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, soit par prélèvement automatique. Passé ce délai, la Trésorerie principale d'Arpajon se chargera de recouvrer la créance.

En cas d'impayés, le Trésor Public a tout pouvoir pour recouvrer les sommes dues.

Dispositions communes

Les coordinatrices des services périscolaires, Virginie FAUCHE et Véronique SILBERLING, se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le service administratif est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16H20.

Toute demande qui serait formulée en dehors de ces horaires ne sera traitée que le jour d'ouverture suivant.

Coordonnées

Mail : services.periscolaires@cheptainville.fr / **Tél. :** 01-64-56-29-01

Les familles s'engagent à respecter le règlement ainsi que les horaires d'ouverture et de fermeture des services périscolaires.

L'inscription vaut l'acceptation du règlement.

Protection des données personnelles

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données entré en application en mai 2018, la mairie de Cheptainville est le responsable de traitement, représentée par madame Kim Delmotte.

Les finalités du traitement sont : L'inscription, la gestion des inscriptions et la facturation du service public de restauration scolaire, de garderie pré et post scolaire et le service périscolaire du mercredi matin ainsi que pour la communication aux familles concernant les affaires périscolaires et / ou relatives à des informations urgentes de force majeure (crise sanitaire...)

Les données traitées sont : nom, prénoms, date de naissance, adresse postale, situation familiale, profession des parents, nom et numéro d'assurance, coordonnées téléphoniques, adresse mail des parents et des personnes autorisées à récupérer l'enfant.

Les personnes concernées sont les enfants mineurs scolarisés à Cheptainville.

La base de licéité est la mission d'intérêt public.

Les données sont conservées jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours ou dans l'hypothèse d'un contentieux jusqu'à l'obtention d'une décision définitive.

Enfin conformément à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Les inscriptions non faites sur ce document ne pourront être prises en compte

Je soussigné(e)

Responsable légal en qualité de père, mère, tuteur déclare exact les renseignements portés sur ce dossier d'inscription et avoir pris connaissance du règlement des services périscolaires.

Date :

Signature obligatoire

Lieu :